

TRANSMIS LE 26/11/2024
REÇU LE 26/11/2024
AFFICHÉ LE 27/11/2024
NOTIFIÉ LE 27/11/2024
PUBLIÉ LE 27/11/2024
EXÉCUTOIRE LE 27/11/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie – AM/SB

ARRÊTÉ n° 24-825

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT NEUTRALISATION DE 2 PLACES DE STATIONNEMENT 7 RUE LUCIEN CLEMENT – FRANCONVILLE-LA-GARENNE LE 27 NOVEMBRE 2024 DE 8H A 12H00

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

VU la délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2024 instaurant des tarifs pour l'occupation du domaine public,

VU la demande présentée par la **société Big Déménagement** – 51 rue Ambroise – 95100 Argenteuil, en date du 2 novembre 2024, pour la neutralisation de 2 places de stationnement au 7 rue Lucien Clément - 95130 Franconville-la-Garenne, le 27 novembre 2024 de 8h à 12h, pour permettre le stationnement d'un camion.

CONSIDÉRANT que cette neutralisation entraîne une modification du stationnement pour des raisons de bon ordre public et de sécurité aux abords du 7 rue Lucien Clément.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est autorisée la neutralisation de **2 places de stationnement** au 7 rue Lucien Clément, le 27 novembre 2024 de 8h à 12h, pour permettre le stationnement d'un camion.

Le présent arrêté sera affiché **48 heures avant le déménagement / emménagement** aux abords du 7 rue Lucien Clément.

Le stationnement sera interdit sous peine d'enlèvement du véhicule et mise en fourrière (articles L325-1 à L325-3 et R417-10 du Code de la Route).

ARTICLE 2 :

La signalisation relative à cette neutralisation du stationnement sera mise en place par la **société Big Déménagement**.

ARTICLE 3 :

Par arrêté municipal n°16-202 du 17 mai 2016, il est interdit de stationner, entre 19h00 et 6h00, un véhicule de 20 m³ et plus, sur l'ensemble du territoire de la Commune.

ARTICLE 4 :

Le pétitionnaire la **société Big Déménagement** – 51 rue Ambroise – 95100 Argenteuil – N° SIRET : 892 126 665, s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2024, d'un montant de 16 € par jour et par place de stationnement neutralisée, soit un total de : **2 places x 1 jour x 16 € = 32 €**.

Cette somme sera réglée auprès de la Régie Recette de la Mairie – 11 Rue de la Station avant le 20 novembre 2024. Contacter le 01.39.32.67.43 ou le 01.39.32.67.12 pour convenir d'un rendez-vous.

ARTICLE 5 :

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 7 :

Le Maire, le Comptable Public, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Financier/Régie et au pétitionnaire la **société Big Déménagement**.

Fait en Mairie, le VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE.

Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Caractère Exécutoire

Le 27 novembre 2024



Monsieur Alain Lebrogge

Acte à classer

ARR24-825

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-26T17-01-57.00 (MI257195102)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241121-ARR24-825-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
NEUTRALISATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT 7 RUE
LUCIEN CLÉMENT - FRANCONVILLE-LA-GARENNE LE 27 NOVEMBRE
2024 DE 8H À 12H00.

Date de décision : 21/11/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 24-825 Démé 7 Rue Lucien
Clement 27 11.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/11/24 à 17:01

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 26/11/24 à 17:01

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 26/11/24 à 17:07

